

Direction Générale  
Tél. 05.53.93.47.09  
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS / FL 2021.033

Marmande le 31 mai 2021

## Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 17 mai 2021

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 30      Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 11 mai 2021 s'est réuni le lundi 17 mai 2021 à 19 heures 00, en présentiel à la Maison de quartier de Beyssac, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, TARASCON Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FEYRIT Pierre, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine

-----

Patrick CARDOIT est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

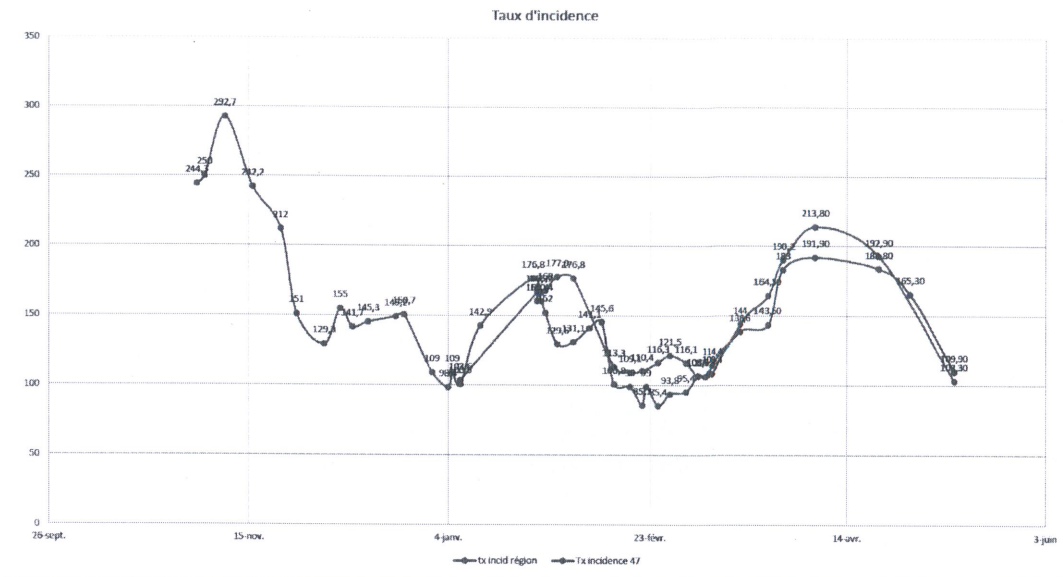
M. le Maire dispose de deux pouvoirs de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine.

V. Pérali souhaite connaître la décision de M. Le Maire concernant les Nouvelles Galeries, sujet évoqué lors du dernier conseil municipal.

M. Le Maire explique que la décision n'est pas encore prise. L'instruction du permis n'est pas terminée. Il manque encore quelques pièces.

Il remercie les services municipaux pour l'installation de la salle.

M. Le Maire redonne quelques chiffres et le taux d'incidence par rapport à la Covid.



M. Le Maire redonne le numéro du centre de vaccination. Il souligne que l'organisation est bien rodée.

Il explique que la date de la fête des Fleurs et des saveurs est maintenue ce weekend.

Ils ont choisi l'option de proposer des évènements réguliers. Les marchés des producteurs seront là tous les jeudis. Les dimanches au cloître, les parcours sonores sont maintenus dans la même configuration que l'an dernier.

Leur objectif est de faire redécouvrir leur ville aux Marmandais et Marmandaises.

Il tient à saluer la ténacité des acteurs économiques

Ce conseil municipal voit la continuité de leurs actions avec les consultations citoyennes, la gratuité des terrasses....

Le prochain conseil municipal se tiendra le 5 juillet. Leur projet de mandature sera exposé.

Le marché de la restauration arrive à échéance.

Il souhaite étudier la possibilité en régie.

M. Le Maire rappelle qu'il avait sollicité la CRC pour une étude des finances de la collectivité.

Il a reçu un premier rapport très intéressant.

Il explique que le rapport définitif sera rendu public et présenté en conseil municipal.

M. Figueira présente le calendrier des différentes animations estivales qui sont les suivantes :

- Marmande en fête
- Ballade en Fihole
- Ciné lundi
- Le rendez-vous des pitchouns
- Marchés des producteurs de pays
- Spectacle vivant et pyrotechnique
- La semaine italienne

Les animations vont commencer le 1<sup>er</sup> juillet. Leur objectif est de permettre aux gens de passer un été festif et culturel.

Le feu d'artifice ne pourra être proposé. Les consignes sanitaires ne pourront effectivement pas être respectées.

Pour le 14 juillet, ils proposeront les « Terrasses en fête » avec des animations musicales.

M. Le Maire propose aux membres du conseil de présenter les deux derniers dossiers en point 3 et 4. Il demande s'il n'y a aucune objection.

A l'unanimité l'ordre de la séance est modifié.

## **Dossier n°1 Requalification de l'îlot Espiet – Présentation de la démarche**

S.Chastaing présente le dossier.

En 2018, suite à l'effondrement d'un mur donnant sur le côté de la Petite Place du Marché en juin, un arrêté de péril ordinaire a été pris par la Mairie de Marmande sur les immeubles appartenant aux consorts ESPIET. Une fois rachetés par la Commune, les deux immeubles ont été démolis par mesure de sécurité. Depuis, l'îlot ESPIET est utilisé à des fins de stationnement sans limite dans la durée.

En 2020, avec l'objectif de donner un second souffle et de créer un réseau d'îlots de fraîcheur en centre-ville, la municipalité engage une réflexion sur cet espace, réel atout pour ce périmètre. L'objectif est de repenser cet ensemble afin de recréer une dynamique et une volonté chez les habitants de (re)venir en centre-ville et ainsi de profiter des commerces et de ces espaces de convivialité.

Le projet de requalification de l'îlot ESPIET, espace de 2000m<sup>2</sup>, s'inscrit dans la démarche de redynamisation du centre-ville. Sa proximité avec la rue piétonne et sa vocation de stationnement automobile lui confère une utilité considérable puisque cet espace permet de relier plusieurs axes commerçants les uns aux autres et de créer un nouvel îlot de fraîcheur au sein d'un centre-ville plutôt minéral et peu végétalisé.

Elle explique qu'il s'agit d'un outil co-construit avec les habitants.

Un Conseil Participatif sera constitué et composé des trois collèges suivants :

- 1) Collège n°1 constitué d'élus de Marmande et de VGA, Techniciens de la ville et de VGA
- 2) Collège n°2 constitué d'experts : CEREMA, Animations ; CDC, CQCV, CCAS, OT ? Comoedia, commerçants de la rue Toupinerie et du centre-ville.
- 3) Collège n°3 constitué d'habitants volontaires (2/3) et d'habitants ayant reçu un courrier distribué de manière aléatoire (1/3)

Tous les habitants de Marmande seront concernés par l'appel à citoyens. Concernant les 3 habitants du quartier tirés au sort, un courrier sera distribué dans leur boîte aux lettres, et ce de manière aléatoire.

Une fois le Conseil Participatif créé, ce dernier aura pour mission de prendre en charge la phase de réflexion, de débat et de co-construction du projet de requalification étant ainsi acteur des phases de programmation. Pour ce faire, des réunions de travail seront organisées à partir du mois de juin.

Une concertation sera également poursuivie au-delà de ces travaux en tenant informé le Conseil Participatif, en le réunissant à nouveau et en l'invitant aux différentes étapes (démarrage des travaux, grandes étapes des travaux, livraison, ...).

Elle souligne que l'ensemble de ce programme a été présenté en réunion publique. Le conseil participatif aura lieu le 1<sup>er</sup> juin.

V. Pérali intervient. Elle souligne que l'opposition est favorable à cette idée de par son emplacement, sa superficie et les enjeux climatiques et écologiques. Cependant, comme l'opposition l'avait déjà dénoncé au conseil du 22 mars et à celui du 25 janvier il leur a déjà été demandé de se positionner. Cette démarche citoyenne avec ses multiples réunions alourdit, ralentit l'avancée du projet.

Elle précise qu'il a fallu 3 conseils municipaux sur presque 6 mois pour requalifier les travaux de l'îlot Espiet. Elle pense que nous ne sommes pas à la veille du lancement des travaux.

L'opposition souhaite savoir si l'installation de canalisations est prévue.

Elle souligne également que la rue Charles de Gaulle est minable, quid de la voirie. Elle souhaite connaître les montants.

S. Chastaing explique que le projet a été acté par VGA en avril. Elle souligne que l'ingénierie prise en charge par VGA n'est pas négligeable. Elle considère que 5 réunions minimum sont nécessaires pour créer des débats. Cela nous amène à mi-juillet. Elle explique que ce n'est pas au mois d'août que les travaux seront lancés.

Elle trouve que tout avance très bien.

Il est nécessaire que le schéma global de cet îlot soit relié à tous les réseaux. Ils sont sur un périmètre cohérent.

M. Le Maire trouve que Madame Pérali fait de la mauvaise foi concernant la rue Charles de Gaulle. Il explique la nécessité de GRDF de rénover son circuit. Cependant, il précise que GRDF n'accepte pas de travailler en simultané avec d'autres entreprises.

Quand des travaux sont prévus les concessionnaires sont interrogés.

Il y a des discussions pour trouver la date la plus convenable et autant qu'il y ait des travaux durant le confinement.

GRDF a été très compréhensif. Les travaux se sont bien déroulés. Tout sera enlevé et opérationnel le 20 mai. Des réunions en présence des commerçants ont eu lieu.

Les services et les élus ont très bien négocié. GRDF N'aura que 24 heures de retard par rapport à la date de déconfinement.

L'aspect de cette rue est bien évidemment à revoir. Cependant cela va rester comme cela quelque temps encore.

Pour l'ilot Espiet concernant la gestion des eaux pluviales, la voirie adjacente, les petites rues seront refaites en suivant. Cependant, M. Le Maire rappelle que la compétence a été transférée à VGA.

La gouvernance de l'époque n'avait rien préparé.

La majorité se retrouve avec un transfert de compétences et une agglomération qui pour l'heure ne sait pas, ne connaît pas les réseaux, et une CLECT qui ne s'est pas encore réunie.

Ils doivent attendre. La collectivité ne peut commander des travaux concernant les eaux pluviales car le paiement ne pourra être effectif. La trésorerie rejettera forcément les mandats.

Concernant la rue Toupinerie les réseaux sont pitoyables. Il précise que son prédécesseur en était informé mais aucune n'action n'a été menée.

Il s'agit là d'une restructuration importante.

C. Sorin explique à V. Pérali que la concertation citoyenne n'est pas une perte de temps. Leur politique est d'associer tout le monde.

V. Pérali explique qu'elle n'agressait pas M. Le Maire. L'opposition n'a rien contre la concertation citoyenne. Ils y sont au contraire favorables. Elle remet en cause la lourdeur de l'organisation elle-même.

M. Calzavara s'interroge. La Majorité parle de concertation avec une participation de 10 habitants. A quel moment estime-t-elle que le taux de participation est représentatif ?

Elle souligne que la majorité fait le pari qu'au sortir du déconfinement l'enjeu sera le conseil participatif, l'opposition voit plutôt l'emploi, la culture.

Elle souhaite savoir s'il y a une hiérarchisation des priorités pour eux.

C. Sorin précise à V. Pérali qu'il n'est pas possible d'inviter tout le monde pour un conseil participatif.

Il souligne à M. Calzavara qu'il n'est pas question de priorités à la sortie du déconfinement. Il ne faut selon lui pas tout mélanger.

M. Le Maire explique que le principe de conseil participatif est appliqué à tout projet.

Il précise que l'Etat pousse les collectivités à investir. Cela ne nuit pas à la sortie du déconfinement.

Est-ce que les gens qui vont se retrouver au chômage vont être intéressés il ne peut dire cela.

S. Francis s'interroge. Il n'a pas entendu et saisi la réponse de M. Le Maire concernant l'état de la rue Charles de Gaulle.

Il prend un exemple et demande à M. Le Maire d'imaginer qu'il est propriétaire d'un logement et qu'à son départ le locataire ait tout saccagé. Il précise que c'est là tout le caractère de la question posée par rapport à la rue Charles de Gaulle. Il entend tout à fait la nécessité de l'intervention de GRDF et son injonction de faire les travaux sans aucune autre interférence, mais lorsqu'il regarde dans quel état ils vont rendre la rue Charles de Gaulle l'opposition s'interroge quant à la pression faite pour rendre la rue dans un état convenable.

Concernant l'ilot Espiet, il s'interroge également. Il précise que ce n'était en aucun cas un procès d'intention ni de la mauvaise foi.

Il souligne que lorsque l'on se promène en ville on s'aperçoit que la voirie, les trottoirs sont endommagés.

Au regard de l'importance du projet l'opposition souhaiterait savoir en termes de montants s'il était prévu de faire passer un réseau souterrain pour éviter de nouveaux travaux dans 3 ans. Un peu d'anticipation lui semble importante.

A. Pascal explique que les pavés de la rue Charles de Gaulle vont être remplacés par de l'enrobé. Le délai pour faire des travaux est de 5 ans. Il souligne qu'ils n'ont aucune leçon à recevoir de l'opposition.

M. Le Maire explique que la rue Charles de Gaulle est une rue qui a beaucoup vieilli. Malheureusement lorsqu'il y a une dégradation tout s'enchaîne. Il souligne que tout refaire à l'identique n'a pas beaucoup de sens.

Votants : 31 - Abstentions : 06 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, BENQUET Daniel) - Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 - Dossier adopté à la majorité

### **Dossier n°2 Rénovation et végétalisation de la cour d'école élémentaire Emile LABRUNIE.**

S. Chastaing présente le dossier.

La ville de Marmande souhaite entreprendre des travaux de rénovation de la cour d'école élémentaire Emile LABRUNIE de manière innovante afin de répondre aux défis climatiques et sociaux du XXIème siècle. Ce projet s'inscrit également dans la stratégie de création d'îlots de fraîcheur au sein de la commune (Espiet, Religieuses, Labrunie) déployée pour préserver et renforcer la nature à Marmande.

La cour d'école, lieu attenant à l'établissement scolaire permet aux enfants de se détendre lors des récréations quotidiennes. Elle joue un rôle prépondérant dans le lien social, aussi elle se veut être propice aux jeux, au bien-être et au développement des écoliers. Elle doit toutefois en parallèle respecter un certain nombre de principes visant à garantir leur sécurité. Les cours d'école, telles que nous les connaissons aujourd'hui, ne répondent plus aux usages actuels et sont amenées à évoluer vers des aménagements plus modernes.

Pour ce faire, le projet doit répondre aux enjeux suivants : respecter l'environnement ; préserver le bien-être des usagers ; répondre aux besoins et développer de nouveaux usages ; favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Elle explique qu'un COPIL constitué de la directrice de l'école d'un élève et d'un parent d'élève a été mis en place. Le souhait formulé était la conservation d'espaces verts.

Il a été demandé à la directrice de travailler plus en profondeur avec les enfants sur les points suivants :

- Qu'est-ce que j'attends de ma cour ?
- Quel est l'endroit le plus chaud ? etc ...
- Qu'aimeriez-vous garder dans la cour ?
- Quelles sont les activités préférées en récréation ?

Tous ces travaux ont été envoyés au bureau d'études de la mairie qui a étudié cela et proposé des projets.

Elle présente les différents types d'enrobés et les idées d'aménagement proposés.

Les partenaires financiers sont les suivants :

- L'**Etat** au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)
- Le **Conseil Départemental** au titre du soutien du régime d'aide « Bâtiments scolaires du 1<sup>er</sup> degré » dont le taux est fixé à 10% du montant des travaux
- L'**Agence de l'Eau** au titre du soutien des projets visant à « désimpermeabiliser les sols et mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales ».

Elle présente le plan de financement

Dépenses HT		Recettes	
Coût global HT	222 704,00	DETR	40 350,00
		Conseil Départemental	33 405,00
		Agence de l'Eau	39 876,00
Total	222 704,00	Autofinancement	109 073,00

MC. Ballereau a une question technique qui touche à la sécurité. Elle rappelle qu'il y a quelques années il y avait eu un accident dans une école. Un arbre déraciné était tombé et avait tué un enfant.

S. Chastaing explique qu'ils travaillent sur ces questions avec les espaces verts, planter des haies pour éviter les gros arbres.

Elle souligne que les arbres imposants sont difficiles à gérer en termes de racines, d'élagage.

S. Francis demande quelques explications. M. Le Maire reprend le plan de masse pour lui expliquer le positionnement à l'intérieur de la cour.

Il souligne qu'il a pu consulter le travail des enfants et que cela était très enrichissant.

Votants : 31 - Abstentions : 00 - Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

### **Dossier n°3 Chantier étudiant**

L. Roques présente le dossier.

La crise sanitaire a fragilisé l'insertion professionnelle des jeunes. Suite aux constats de l'enquête de février, sur 109 Jeunes ayant répondu au questionnaire, il en découle que 46 jeunes n'étaient pas aidés par leur famille, et 44 n'avaient plus leur job étudiant.

Elle explique que les objectifs des chantiers jeunes sont les suivants :

- Soutenir l'insertion professionnelle et l'engagement citoyen des jeunes en participant à leur accès à l'enseignement supérieur

- Sensibilisation au recyclage

Deux chantiers étudiants sur le thème de l'éco/solidarité sont proposés.

Une aide sera versée sous forme de bourse de 500€ maximum en contrepartie de la motivation et de l'engagement

La médiation du groupe est garantie par un animateur professionnel.

Pour accéder à ce dispositif les jeunes étudiants doivent être âgés de moins de 25 ans, et résider sur Marmande ou dans le territoire du PIA.

La crise sanitaire a renforcé les inégalités d'accès à l'information.

Pour réduire la fracture numérique, moderniser les usages et harmoniser les pratiques et les outils, la région a soumis en mars, un appel à projet « aide à l'achat d'équipements informatiques et numériques ».

Cet appel à projet vient renforcer les besoins et la structure du BIJ.

Labélisé IJ depuis sa création en 2013, ce conventionnement avec l'Etat et le CRIJ (centre régional information jeunesse) a lieu tous les 3 ans.

La prochaine labellisation aura lieu en novembre 2021, avec de nouvelles obligations dont le développement d'actions autour du numérique.

Depuis janvier existe le dispositif du « promeneur du Net ». Deux agents (2h/semaine) seront identifiés et reconnaissables sur la toile pour les jeunes. Ils sont en contact avec les jeunes.

Un agent est positionné au BIJ et l'autre à l'espace jeunes.

La crise sanitaire amène l'équipe du BIJ à repenser ses pratiques professionnelles en matière de numérique.

Leurs objectifs sont :

- Réinventer de nouveaux modes de sensibilisation, d'animation et d'accès à l'information de la jeunesse du territoire par le biais du NUMERIQUE

## ➤ Monter en compétence

Pour cela, il est nécessaire de moderniser les usages, investir dans du matériel numérique et informatique destiné à accroître nos offres de services, répondre à l'appel à projet de la Région.

Elle précise les modalités de la subvention :

80% des dépenses sont éligibles

20% sont à la charge de la collectivité, maître d'ouvrage de l'opération d'investissement.

Le montant minimal d'aide est de 1 000 € et le montant maximal d'aide de 5 000 €.

Le budget d'investissement est le suivant :

Dépenses	montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant HT	Montant TTC
Matériel photo /vidéo avec supports	1 648,34	1 978	Subvention région		3 961,6
Matériel vidéo projecteur et écran et sacoche	955,83	1 147	Mairie		990,4
Ordinateur portable & câbles	1 360,83	1 633			
Logiciel montage vidéo....	124,17	149			
Autres micro SD	37,5	45			
<b>TOTAL</b>	<b>4 126,67</b>	<b>4 952</b>			<b>4 952</b>

M. Le Maire souligne qu'il est ravi d'avoir de jeunes élus dans l'équipe. Cela amène un regard très enrichissant. Il remercie L. Roques de s'être emparée du projet.

Arrivée de Stéphane Blanchard à 20h33.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°4 Projet investissement numérique/informatique du BIJ**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°5 Syndicat mixte du SCot Val de Garonne Guyenne Gascogne Présentation du rapport d'activités 2020**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°6 Présentation du projet de pacte de gouvernance liant Val de Garonne Agglomération à ses communes membres**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°7 Mise à disposition des moyens matériels de la commune au profit des candidats aux élections départementales et régionales de 2021**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°8 Mise à disposition d'un agent de Val de Garonne Agglomération au profit de la commune de Marmande**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°9 Mise à disposition d'un agent de la commune de Marmande au profit du centre communal d'action sociale**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°10 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et indemnités forfaitaires complémentaires pour élections (IFCE).**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Pôle Services à la population**

**Culture**

E. Marchand souligne la volonté forte de la majorité de verser ces indemnités aux compagnies afin de leur permettre de survivre.

**Dossier n°11 Indemnisation Compagnie des Dramaticules**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°12 Indemnisation Collectif Or Normes**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°13 Indemnisation Association Echelle 1 : 1**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°14 Avenant n° 2 à la convention triennale entre l'association MR POWER et la commune de Marmande**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Dossier n°15 Avenant n° 1 aux conventions triennales pour les associations suivantes : les Symphonistes d'Aquitaine, le Festival des Nuits Lyriques et la Rock School Marmande**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

**Sports**

**Dossier n°16 Acquisition d'un espace modulaire « type chapiteau » au Sporting Union Agen Rugby Lot et Garonne**

C. Cillières explique qu'une opportunité s'est présentée : le SUA Agen vendait une bodega.



Les élus délégués au sport ont proposé une réorientation financière vers cet investissement.

S. FRANCIS intervient. Il souligne l'importance du montant.

La délibération présentée précise qu'il s'agit d'une opportunité rare. Il considère qu'une bâche vieille de vingt ans à laquelle s'ajoute le transport n'a rien d'une opportunité rare. Il souhaite savoir si d'autres options ont été prévues.

C. Cillières s'accorde à dire que le terme « opportunité rare » est peut-être exagéré.

Il explique qu'il s'agit bien d'une opportunité. Le matériel en question a été révisé par les services techniques. Des coutures sont à revoir.

Il précise que la structure de la ville sera revendue 10 000 €. D'autres solutions ont été envisagées : structure plus légère etc...

Il souligne que pour une structure neuve du même type en bâti il faudrait compter environ 330 000 €. Cette bodega est en bon état et peut tenir encore une quinzaine d'années.

M. Le Maire souligne qu'ils ont saisi l'opportunité. Cet outil n'est pas réservé au Rugby. Il permettra à l'ensemble des clubs de générer des recettes. Il explique que c'est en cela qu'il s'agit d'une opportunité.

Cela ne vaut pas un bâtiment en dur mais c'est une bonne alternative.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Dossier n°17 Subvention à l'Equipement à l'Amicale Laïque Section Escalade**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Dossier n°18 Modification du tarif concernant les installations sportives**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Dossier n°19 Gratuité du Domaine Public suite à la crise de la COVID-19**

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Dossier n°20 Programme d'actions du contrat de ville 2015-2022 soutenues par la Ville de Marmande pour l'année 2021**

M. Calzavara considère qu'il y a peu de porteurs de projets. Elle s'interroge : est-ce un choix ?

M. Caruhel explique que l'année 2020 était une année compliquée. En effet le positionnement des associations s'est fait rare ou peu précis. Un important travail a été fait entre VGA et la ville.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

#### **Décisions :**

- ◆ Décision n° 2021.057 – 09.04.2021 - Vente véhicule Renault Clio
- ◆ Décision n° 2021.058 – 09.04.2021 - Spectacle « Francis ? Frantz ! »
- ◆ Décision n° 2021.059 – 09.04.2021 - Contrat de Maintenance Radar Evolis Solution souscrit avec la Société ELANCITE
- ◆ Décision n° 20210.060 – 09.04.2021 - Mise à disposition gratuite des studios de danse Maurice-Ravel

- ♦ Décision n° 2021.061 – 13.04.2021 - Contrat d'éco-pâturage – Cimetière de Patras Saison 2021
- ♦ Décision n° 2021.062 – 15.04.2021 - Clôture de la régie de recettes Musée Albert Marzelles
- ♦ Décision n° 2021.063 – 15.04.2021 - Clôture de la régie de recettes Droits de place Marchés ordinaires et foires traditionnelles
- ♦ Décision n° 2021.064 – 15.04.2021 - Clôture de la régie d'avances du service Administration générale
- ♦ Décision n° 2021.065 – 15.04.2021 - Marchés et avenants pour les mois de Janvier et Mars 2021
- ♦ Décision n° 2021.066 – 15.04.2021 - Avenant au contrat de maintenance et d'hébergement Progiciel IMUSE - Conservatoire
- ♦ Décision n° 2021.067 – 16.04.2021 - Mise à disposition de matériel de l'Association Marmande Kayak Nature au Service des Sports Ville de Marmande
- ♦ Décision n° 2021.068 – 16.04.2021 - CARRINI CYRIL Fête des Fleurs et des Saveurs 2021.
- ♦ Décision n° 2021.069 – 16.04.2021 - FREDERIC LIGNIER EVENEMENTS Fête des Fleurs et des Saveurs 2021.
- ♦ Décision n° 2021.070 – 20.04.2021 - Renouvellement contrat Agorastore avec hébergement, assistance, maintenance et téléformation
- ♦ Décision n° 2021. 071 – 21.04.2021 - Mise à disposition gratuite de la Maison de quartier de Beyssac au profit de l'union locale CGT « Aéro LISI CREUZET »
- ♦ Décision n° 2021.072 – 22.04.2021 - Convention portant sur la mise à disposition de personnel et matériel « Mairie de Marmande » dans le cadre de l'entretien annuel de la piste en herbe « ULM » située à Fourques sur Garonne
- ♦ Décision n° 2021.073 – 28.04.2021 - Convention de location à titre gratuit de logements municipaux en faveur de l'Union sportive Marmandaise (USM)
- ♦ Décision n° 2021.074 – 29.04.2021 - Spectacle « Présentation interactive Track »
- ♦ Décision n° 2021.075 – 03.05.2021 - Mise aux normes du système d'aspiration de l'atelier menuiserie du centre technique municipal
- ♦ Décision n° 2021.076 – 04.05.2021 - Contrat de service relatif à l'utilisation de la solution « SMART PV » de la société EDICIA

S. Francis a une question concernant la décision n°2021.057 pour la vente d'un véhicule Clio. A ce prix de vente ne serait-il pas possible d'en faire profiter les associations, en faire don par tirage au sort ?

M. Le Maire considère que cela peut s'envisager et retient l'idée en fonction de l'état des véhicules.

A. Pascal précise que les véhicules mis en vente sur Agorastore ne sont pour la plupart pas roulants, ce qui justifie un petit prix.

M. Le Maire précise qu'il retient l'idée pour les véhicules roulants.

M. Le Maire souhaite donner une information concernant la décharge de fonctions de Madame Géraldine DESCARGUES.

Par arrêté du 7 février 2020, Madame Géraldine DESCARGUES était détachée sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Marmande pour une période de 5 ans.

En application des dispositions de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que de l'article 4-1 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987, il souhaite mettre un terme anticipé à son détachement sur le poste de Directrice Générale Adjointe des Services de la ville de Marmande.

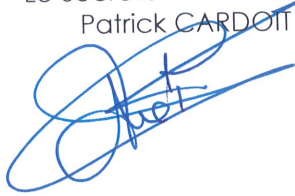
La fin de ses fonctions doit être précédée d'un entretien avec l'autorité territoriale. Il a eu lieu le 06 mai.

Elle doit également faire l'objet d'une information auprès de l'assemblée délibérante et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

La fin de ses fonctions prendra, alors, effet le premier jour du troisième mois suivant l'information de l'assemblée délibérante, soit le 1<sup>er</sup> août 2021.

L'information ayant été faite, l'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 00.

Le Secrétaire de séance,  
Patrick CARDOIT



Le Maire de Marmande,  
Joël HOCQUELET

